

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 mars 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
FEUTRIER Lucie à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA VOIE DOUCE ENTRE GUILLESTRE ET
EYGLIERS**

N°20230307-11

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Procès-verbal de la commission des marchés du 27 février 2023

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que la commune de Guillestre coordonne le groupement de commande pour les travaux d'aménagements de la liaison douce entre Guillestre et Eyglies. Les travaux concernent les réfections et aménagements de voirie (nivellement, empiérement), la signalisation horizontale et verticale, les arceaux vélo, les honoraires et études.

Le maître d'œuvre avait estimé le montant total des travaux à 396 700 € HT.

Le marché a été publié le 20 janvier 2023 et la date limite de réception des offres était le 16 février 2023 à 12h00 sur la plateforme de dématérialisation.

Trois entreprises ont proposé une offre.

La commission des marchés réunie le lundi 27 février à 10h00 a analysé les trois offres reçues et propose de retenir :

- Lot 1 VRD : 1 offre reçue Weiler
- Lot 2 Revêtements et signalisation : 2 offres reçues Charles Queyras TP et Colas.

Madame l'Adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager les travaux d'aménagement de la liaison douce entre Guillestre et Eyglies ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20 janvier 2023 sur le site marché public ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 février 2023 annexé à la présente, approuvant à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Weiler située à Eyglies pour le lot 1 et l'entreprise Charles Queyras situé à Saint Crépin pour le lot 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux d'aménagements de la liaison douce entre Guillestre et Eyglies à
 - **Lot n°1** : Entreprise Weiler située au lieu-dit Saint Guillaume à Eyglies, pour un montant de 194 375,00 € HT
 - **Lot n°2** : Entreprise Charles Queyras située au quartier St Jean à Saint Crépin, pour un montant de 148 520,00 €HT ;
- **VALIDE et ATTRIBUE** la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°4 du lot n°2 suivante : Pose de 2 barrières pivotantes des 2 côtés du chemin de la Rochette à 2 364 € HT ;
- **NE RETIENT PAS** les PSE n°1, n°2 ni n°3, relatives à des finitions différentes sur le revêtement rue de la Rochette et sur le marquage au sol ;
- **PREND ACTE** que le montant total du marché s'élève à 345 259 € HT, soit 414 310.8 € TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dit marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 7 mars 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

